

Peut-on parler de parasynthèse pour les adjectifs privatifs en *-bilis* ?

Sophie VAN LAER
(Université de Nantes)
sophie.vanlaer@laposte.net

RÉSUMÉ

L'étude des adjectifs privatifs en *-bilis* est fondée sur les données du TLL. Certains adjectifs ne sont attestés que sous la forme négative (*in-...-bilis*). La notion de 'parasynthèse' s'avère peu opératoire pour décrire le phénomène. On lui préférera la notion de 'mot possible'. L'explication de ces formes dépourvues de correspondants positifs ne peut alors être que sémantique. Dénotant l'inaptitude, les adjectifs privatifs en *-bilis* définissent une entité dans sa singularité. C'est ce qui explique leur emploi très fréquent chez les auteurs chrétiens.

Mots clefs : parasynthèse, parasynthétique, suffixe *-bilis*, préfixe privatif, négation, création lexicale, mot possible, érosion sémantique.

SUMMARY

The study of *-bilis* privative adjectives is based on the TLL's data. Some of these adjectives are only attested with the privative prefix. 'Parasynthesis' is not appropriate to describe the way they were created. 'Possible word' (*'mot possible'*) seems to be a better approach to the problem. It can thus be explained in a semantic perspective. *-Bilis* privative adjectives express inability, so they define an entity as being singular. That is the reason why they are so frequent among Christian authors.

Key-words : parasynthesis, parasynthetic, *-bilis* suffix, privative prefix, negation, lexical creation, possible word, semantic erosion.

Cet article porte sur les adjectifs privatifs en *-bilis*. Certains n'existent que sous la forme négative¹. Peut-on en ce cas considérer qu'il s'agit de

¹ Cf. C. MOUSSY (2010 [1998¹] : 156), M. FRUYT (2002 : 44).

parasyntétiques au sens morphologique du terme, c'est-à-dire d'adjectifs formés par l'adjonction simultanée d'un préfixe et d'un suffixe ?

L'étude systématique d'après les données du *TLL* nous permettra de confronter l'ensemble des adjectifs privatifs en *-bilis* (§ 1) et les adjectifs privatifs en *-bilis* attestés uniquement sous la forme négative (§ 2). Nous nous interrogerons ensuite sur la pertinence du recours à la notion de parasyntèse (§ 3) en mettant en regard parasyntèse verbale et parasyntèse adjectivale en latin. L'étude s'orientera alors vers une approche sémantique de ces adjectifs dépourvus de correspondants positifs qui en viennent à définir une entité dans sa singularité (§ 4). Un autre facteur est à prendre en compte, celui de l'érosion de leur valeur sémantique (§ 5). Nous tenterons enfin de montrer que la prédilection des auteurs chrétiens pour ces adjectifs ne fait qu'amplifier des tendances déjà présentes chez les auteurs antérieurs (§ 6).

1. RAPIDE PRÉSENTATION DES ADJECTIFS PRIVATIFS EN *-BILIS*

Les adjectifs en *-bilis* ont donné lieu à de nombreuses études depuis celle de Leumann (1917)². Je me contenterai donc de quelques remarques sur les adjectifs privatifs (désormais *A-bilis* privatifs) à partir des données du *TLL*.

Premier constat : le nombre d' *A-bilis* privatifs attestés entre le 3^e s. av. J.-C. et le 2^e s. ap. J.-C. (c'est-à-dire dans la latinité que l'on étudie le plus) est relativement faible. Sur un total de 386 adjectifs répertoriés par le *TLL*³, seuls 105 sont attestés durant cette période, soit à peine plus du quart (27,2% des lemmes).

(1) Nombre total de lemmes (répertoriés par le *TLL*) et nombre total d'occurrences du 3^e s. av. J.-C. au 2^e s. ap. J.-C.

	total	- 3 ^e s. à + 2 ^e s.	1-5 occ.	6-10 occ.	11-20 occ.	21-50 occ.	51-100 occ.	+ de 100 occ.
nb lemmes	386	105	69	8	12	10	2	4

² Pour une bibliographie détaillée, voir J.-P. BRACHET (2012 : 649-650).

³ La liste varie selon les dictionnaires, du fait du caractère incertain de certaines occurrences. Le *Gaffiot* en recense certains qui ne sont pas retenus par le *TLL* : *incomplebilis*, *indeceptibilis*, *indomitabilis*, *inemeribilis*, *inemigrabilis*, *inemundabilis*, *inenuntiabilis*, *inequitabilis*, *ineuolubilis*, *inexercitabilis*, *inexinanibilis*, *inexpedibilis*, etc.

La formation se développe tout au long de la latinité, avec un essor particulier chez les auteurs chrétiens, et connaîtra une belle postérité dans les langues romanes⁴.

Les lemmes attestés avant le 3^e s. ap. J.-C. sont souvent peu fréquents durant cette période : seuls 28 lemmes présentent plus de 10 occurrences (soit un peu plus du quart : 26,7%). Parmi eux, ils ne sont que 6 à dépasser les 50 occurrences⁵.

Il s'agit donc d'une filière lexicale autorisant des créations isolées.

La répartition par auteur des premières attestations des lemmes montre deux caractéristiques des *A-bilis* privatifs : ils présentent des affinités avec le vocabulaire de la pensée et peuvent revêtir un caractère poétique.

(2) Première attestation d'un lemme : répartition par auteur.

(Ne figurent dans le tableau que les auteurs présentant plus de 5 premières attestations).

Plaut.	Cic.	Liv.	Verg.	Sen.ph.	Apul.	Gell.
8	16	6	7	10	9	10

Se distinguent chez les prosateurs :

- Cicéron (16 lemmes), ce qui n'est pas étonnant au vu du volume de son œuvre et de sa place dans l'histoire de la latinité, et semble même relativement faible.
- Sénèque le philosophe (10 lemmes) et Apulée (9 lemmes, souvent dans ses *Opuscules philosophiques*) : leur rang, plus notable, manifeste l'affinité des *A-bilis* privatifs avec le vocabulaire de la pensée.
- Aulu-Gelle, qui partage la deuxième place avec Sénèque, se distingue par le nombre des hapax (5)⁶.

Chez les auteurs d'œuvres versifiées :

- Plaute occupe une bonne place (8 lemmes), sans surprise également (ses comédies prennent place au début de la littérature latine). Les *A-bilis* privatifs peuvent donc trouver place dans la structure métrique du vers.
- Plus révélateur, le nombre des premières attestations chez Virgile (7 lemmes) montre que la formation a pu revêtir un caractère poétique.

⁴ À l'exception du roumain : cf. L. NADJO (2010 [2002¹] : 222)

⁵ L'ensemble est dominé par *incredibilis*, qui frôle les 500 occurrences. Viennent ensuite *innumabilis* (environ 300 occ.), *immobilis* et *intolerabilis* (plus de 100 occ.) et enfin *instabilis* et *inexpugnabilis* (plus de 50 occ.).

⁶ Ces hapax sont : *inadulabilis*, *incongelabilis*, *indeprecabilis*, *inlatabilis* et *imprensibilis*. Mentionnons également les hapax *improcreabilis* (Apulée) et *inagitabilis* (Sénèque le Philosophe).

Cette analyse est confortée par les deux hapax que l'on trouve respectivement chez Horace et chez Silius Italicus⁷.

2. LES A-BILIS PRIVATIFS N'EXISTANT QU'À LA FORME NÉGATIVE : DONNÉES NUMÉRIQUES

Pour identifier les adjectifs en *-bilis* n'existant qu'à la forme négative (désormais A-*bilis* privatifs isolés⁸), nous avons pris appui sur le *TLL*. L'ouvrage n'étant pas encore achevé, notre corpus s'arrête aux adjectifs dont la base commence par la lettre *q* et 4 adjectifs formés sur une base commençant par *n* n'ont pu être traités⁹.

Sur un total de 278 A-*bilis* privatifs, 101 lemmes sont des A-*bilis* privatifs isolés, soit plus du tiers (36,3 %).

La proportion est donc importante, d'autant qu'il s'agit d'un effectif *a minima*, défini selon un critère strict : les A-*bilis* dont la forme sans préfixe privatif n'est pas attestée dans le *TLL*.

On pourrait être tenté d'y ajouter les A-*bilis* privatifs :

a) attestés avant l'A-*bilis* sans préfixe privatif formé sur la même base : nous avons recensé 17 lemmes¹⁰.

b) attestés avant l'A-*bilis* sans préfixe privatif formé sur la même base et présentant plus d'occurrences que lui (le critère semblant encore plus solide) : 20 lemmes concernés¹¹.

⁷ *immersabilis* chez Horace et *inlacerabilis* chez Silius Italicus. On pourrait mentionner également *innabilis* chez Ovide, même si ce n'est pas un hapax au sens strict (l'adjectif est également attesté une fois chez un glossateur). Pour l'emploi des A-*bilis* privatifs dans la poésie, et pour une étude précise de l'hapax *immersabilis*, nous renvoyons à G. CALBOLI (2005).

⁸ En référence à l'appellation de « tournures négatives célibataires » proposée par M. FRUYT (2002 : 43).

⁹ *innominabilis*, *innoscibilis*, *innumerabilis* et *innutribilis*.

¹⁰ *inadulabilis*, *inaudibilis*, *incogitabilis*, *incommobilis*, *inconstabilis*, *indefatigabilis*, *indeprecabilis*, *inexcitabilis*, *inexplicabilis*, *informabilis*, *ingestabilis*, *ingustabilis*, *inlacerabilis*, *inlaesibilis*, *immedicabilis*, *inobseruabilis*, *improcreabilis*.

¹¹ *inadibilis*, *indelebilis*, *indomabilis*, *ineffabilis*, *ineluctabilis*, *inenodabilis*, *inexpiabilis*, *inexplebilis*, *inexpugnabilis*, *inexstinguibilis*, *inexterminabilis*, *inextricabilis*, *infatigabilis*, *ininterpretabilis*, *immaculabilis*, *immarcescibilis*, *impartibilis*, *impausabilis*, *imperscrutabilis*, *imperturbabilis*.

c) pour lesquels le sens de la base diffère entre *A-bilis* privatifs et *A-bilis* sans préfixe privatif, ce qui laisse supposer un rattachement direct à la base verbale pour l'adjectif privatif : 2 lemmes¹².

d) créés, selon le *TLL*, par Virgile à l'imitation d'une forme grecque pourvue d'un préfixe privatif : 1 lemme¹³.

e) pour lesquels la forme de la base diffère entre *A-bilis* privatifs et *A-bilis* sans préfixe privatif, ce qui laisse supposer que l'adjectif privatif n'a pas été formé par préfixation : 2 lemmes¹⁴.

f) pour lesquels l'attestation de la forme sans préfixe privatif est incertaine (la même occurrence connaissant différentes lectures) : 2 lemmes¹⁵.

Avec cette extension qui apparaît comme maximale, le nombre des *A-bilis* privatifs isolés s'élèverait alors à 145 lemmes, soit un peu plus de la moitié des *A-bilis* privatifs (52,2 %) ¹⁶.

Si l'on se tourne vers les *A-bilis* privatifs isolés attestés avant le 3^e s. ap. J.-C., retrouve-t-on les caractéristiques évoquées au § 1 : faible fréquence et affinités avec le vocabulaire de la pensée d'un part, avec la poésie d'autre part ?

Parmi les 101 *A-bilis* privatifs isolés, seuls 11 sont attestés avant le 3^e s. ap. J.-C., soit 10,9 % des lemmes¹⁷. Parmi eux, 6 sont des hapax, 5 ne

¹² *inambulabilis* et *indeclinabilis*.

¹³ *inlaetabilis* : « uox a Verg. ad uertendum gr. ἀχαρις, ἀχαριστος ficta » (*TLL* s.u.)

¹⁴ *inacceptibilis* face à *acceptabilis*, *inaspicabilis* face à *aspiciabilis* et *aspectabilis*.

¹⁵ *incollectibilis* et *inintentibilis*.

¹⁶ Entre ces deux pôles (101 au sens strict / 145 au sens large), il semblerait raisonnable d'opter pour un chiffre médian en prenant en compte (outre les *A-bilis* privatifs isolés) :

- les *A-bilis* privatifs pour lesquels l'*A-bilis* sans préfixe privatif n'est attesté que chez les glossateurs ou les grammairiens : *indefatigabilis*, *inexplebilis*, *inextricabilis*, *immarcescibilis*, *impausabilis*, soit un total de 5 lemmes.

- les *A-bilis* privatifs attestés avant l'*A-bilis* sans préfixe privatif et pour lesquels il n'y a qu'une seule attestation de l'*A-bilis* sans préfixe privatif (*indelebilis*, *inexterminabilis*, *immaculabilis*, *imperscrutabilis*, soit un total de 4 lemmes) ou pour lesquels la deuxième attestation se trouve chez un glossateur, un grammairien ou chez le même auteur (*ineluctabilis*, *inenodabilis*, *infatigabilis*, *imperturbabilis*, soit un total de 4 lemmes)

- les 7 lemmes marquant un écart sémantique ou morphologique entre la forme avec préfixe privatif et la forme sans préfixe privatif (catégories c, d, e et f).

Nous arriverions ainsi à un total de 121 lemmes.

¹⁷ *incongelaibilis*, *ineffugibilis*, *inexputabilis*, *inextirpabilis*, *infinibilis*, *inlatabilis*, *inlocabilis*, *immersabilis*, *innabilis*, *impeccabilis*, *inrensibilis* (auxquels on peut

présentent qu'une occurrence dans la période considérée. Le nombre de lemmes attestés est donc particulièrement faible (un dixième contre un quart pour l'ensemble des A-bilis privatifs) et représente des créations isolées.

En revanche, la répartition de la première (ou unique) attestation par auteur est globalement conforme à l'analyse faite précédemment.

- Sont représentés, parmi les auteurs de textes écrits en vers, Plaute (*inlocabilis*), et les poètes Horace (*immersabilis*, hapax) et Ovide (*innabilis*).

- Parmi les prosateurs, Aulu-Gelle occupe le premier rang (4 lemmes : *impeccabilis* et les hapax *incongelabilis*, *inlatabilis* et *inprensibilis*). Vient ensuite Apulée (2 lemmes : *ineffugibilis* et *infinibilis*). L'un et l'autre relèvent du vocabulaire de la pensée.

- Pline l'Ancien (1 hapax : *inexstirpabilis*) et Columelle (1 hapax : *inexputabilis*) font plus particulièrement intervenir le vocabulaire technique.

Au vu de la faiblesse des occurrences, il semble nécessaire d'étendre notre étude à l'ensemble des 101 A-bilis privatifs isolés. Force est de constater que le nombre d'occurrences reste très faible :

(3) Nombre d'occurrences des A-bilis privatifs isolés

	total	1 occ.	1 occ. Gloss.	2 occ. Gloss.	2-5 occ.	6-10 occ	+ de 10 occ.
nb lemmes	101	46	6	1	41	6	1
dont avant 3 ^e s. ap. J.-C.	11	11					

94 des 101 A-bilis privatifs isolés ont moins de 6 occurrences, soit 93,1%, et 52 dont des hapax (environ la moitié). Seul, *incessabilis* dépasse les 10 occurrences (34 occurrences référencées par le *TLL*)¹⁸.

L'impression de créations isolées s'accroît, créations qui se généralisent en latin tardif et concernent très majoritairement les auteurs chrétiens : près de 90% des A-bilis privatifs isolés sont attestés pour la première fois après le 3^e s. ap. J.-C., plus des 3/4 le sont chez des auteurs chrétiens.

éventuellement ajouter *inhospitabilis* dont l'attestation chez Salluste dépend de la leçon retenue par les éditeurs).

¹⁸ Les lemmes présentant entre 6 et 10 occurrences sont les suivants : *incircumscriptibilis*, *indormitabilis*, *ineloquibilis*, *inexcogitabilis*, *inexsolubilis*, *impeccabilis*. *Impeccabilis* est le seul à être attesté avant le 3^e s. ap. J.-C.

3. S'AGIT-IL D'UNE FORMATION PAR PARASYNTHÈSE ?

Doit-on considérer les *A-bilis* privatifs isolés comme des « parasyntétiques » ? Sont-ils formés par l'adjonction conjointe d'un préfixe et d'un suffixe qui constitueraient en ce cas un morphème discontinu ?

Telle semble être l'analyse de M. Fruyt¹⁹ qui rejoint sur ce point l'analyse communément faite pour le français :

(4a) La parasyntèse est une forme spécifique de dérivation, qui associe un phénomène de préfixation à un phénomène de transfert de classe grammaticale, susceptible d'être accompagné par un phénomène de suffixation. Dans *embourgeoiser*, la préfixation de *bourgeois* par *em-* est associée au transfert du nom dans la classe du verbe, sans suffixation. Dans *imbattable*, la préfixation par *im-* est accompagnée de la suffixation par *-able*, elle-même marque de l'adjectivation de la base verbale *batt-*. (M. Arrivé *et al.*, 1986 : 469)

(4b) La parasyntèse se caractérise par l'agglutination simultanée à une base d'un préfixe et d'un suffixe. Dans *encolure*, par exemple, ni la forme *encol-* (préfixe + base), ni la forme *-colure* (base + suffixe) ne peuvent être attestées. On a donc affaire ici à un affixe discontinu dont les deux segments constitutifs, *en-* et *-ure*, forment un ensemble. La notion de parasyntèse s'applique non seulement aux dérivés nominaux, mais aussi aux dérivés adjectivaux (ex. *imparable*) et verbaux (ex. *embellir*). Son usage reste toutefois délicat en raison de la variabilité des critères, ce dont témoigne la grande diversité des approches de la notion. (F. Neveu, 2004 : 216)

Dans ces deux extraits, la parasyntèse verbale (*embourgeoiser*, *embellir*) est mise sur le même plan que la parasyntèse adjectivale (*imbattable*, *imparable*)²⁰. Il nous semble pourtant qu'une telle analyse ne peut pas être appliquée au latin, et ce en vertu de plusieurs facteurs.

3.1. La spécificité de la parasyntèse verbale

¹⁹ Cf. M. FRUYT (2002 : 44-45) et article paru dans ce numéro de *De lingua Latina* (communication de 2016).

²⁰ F. NEVEU envisage également le cas de la parasyntèse nominale, type *encolure*, ce que ne peuvent faire M. ARRIVÉ *et al.*, du fait qu'ils définissent la parasyntèse par un transfert de classe grammaticale.

La parasynthèse verbale en latin, pour autant qu'on puisse la définir²¹, permet, à partir d'une base nominale²², de créer un verbe dont le procès est sous-tendu par une relation de localisation²³.

Si l'on admet qu'une relation de localisation suppose une entité située et une entité-repère²⁴, il est alors possible de distinguer, en prenant appui sur les analyses de Pottier (1962 : 199-201), parasynthèse « externe » et parasynthèse « interne ». Ce que l'on peut représenter par le tableau suivant²⁵ :

parasynthèse	base nominale	exemples ²⁶
« externe »	entité située	fr. <i>empierrer</i> « mettre des pierres sur » lat. <i>obretire</i> = « mettre un filet sur, couvrir d'un filet »
« interne »	entité-repère	fr. <i>enfournier</i> « mettre dans un four » lat. <i>insinuare</i> « mettre dans le sein, introduire »

L'élément préfixal est essentiel à la compréhension du procès : aux verbes marquant l'entrée ou la mise en relation (représentés dans nos exemples) s'opposent les verbes marquant la sortie ou l'extraction :

- fr. *décapiter* « extraire la tête à » (parasynthèse externe) ;
- fr. *défenestrer* « extraire par la fenêtre » (parasynthèse interne).

Mais cet élément préfixal fonctionne conjointement avec le suffixe. Nous prenons ici appui sur les analyses de Serbat :

²¹ Nous souscrivons tout à fait à la remarque de F. NEVEU à propos de la complexité de la notion de parasynthèse. Les analyses que nous développons ne font d'ailleurs pas l'unanimité dans la communauté des latinistes. La difficulté porte sur la parasynthèse « interne », parfois considérée comme formée à partir d'un groupe prépositionnel, donc analysée comme un dérivé par hypostase : cf. J.-P. BRACHET (2009) et M. FRUYT (2017a: 2-3 et 10-13).

²² Nous entendons « nominale » au sens de « substantivale ». L'analyse qui suit ne semble pas valable pour les parasynthétiques déadjectivaux, du type *declarare*, *denigrare*.

²³ Cf. B. POTTIER (1962 : 199-201 ; 1974 : 145-146 et 154-155).

²⁴ Pour les notions d'« entité située » et d'« entité-repère », cf. S. VAN LAER (2010 : 25).

²⁵ Il est à noter que certains verbes peuvent se prêter aux deux interprétations : fr. *envaser* « mettre dans la vase » / « mettre de la vase sur » = « couvrir de vase » ; lat. *inspicare* « mettre dans la forme d'un épi » / « mettre la forme d'un épi sur » : cf. S. VAN LAER (2012 : 193-194).

²⁶ Exemples empruntés à B. POTTIER (1974 : 145-146) et à S. VAN LAER (2010 : 351-352 ; 358).

(5) « le suffixe *-āre* verbalise la notion véhiculée par le préfixe ; et ce verbe nouveau est à interpréter en relation (sémantique) avec B » (G. Serbat, 1989 : 14)

C'est donc l'ensemble formé par le préfixe et le suffixe qui permet au procès d'exprimer un rapport de localisation, en transférant l'un de ses arguments (entité située ou entité-repère) dans la classe grammaticale du verbe.

La notion de morphème discontinu trouve alors toute sa pertinence. C'est ce morphème discontinu qui exprime la mise en relation (ou l'extraction) d'une entité par rapport à un repère.

Il ne semble d'ailleurs pas véritablement possible d'envisager une étape intermédiaire, à savoir la création d'un verbe dénominatif qui aurait été ensuite pourvu d'un élément préfixal²⁷, comme en témoignent les analyses de Mignot :

(6) « Par elle-même, la dérivation dénominative est un procédé purement formel : entre nom de base et verbe secondaire, elle ne spécifie pas le rapport sémantique, lequel se détermine, pour chaque verbe, grâce au jeu complexe de facteurs et d'influences variables, souvent difficiles à identifier avec précision » (X. Mignot, 1969 : 66)

Cette régularité sémantique que présentent les verbes parasyntétiques ne peut s'expliquer si l'on part d'un dénominatif dont le sens n'est pas prédictible, comme en témoigne la paraphrase, passablement vague, de procès « visant le signifié du substantif » proposée par Mignot (1969 : 287)²⁸. On retrouve la même difficulté du côté du préverbe, qui n'a pas toujours une valeur spatiale.

La situation est tout autre pour les *A-bilis* privatifs. Leur formation, souvent étudiée, est porteuse d'une valeur sémantique dont les glossateurs anciens avaient déjà conscience²⁹ :

²⁷ Le cheminement inverse, à savoir le transfert d'un syntagme prépositionnel dans la classe du verbe, est envisageable, mais uniquement pour les parasyntétiques internes (cf. n. 21). Cette analyse présente, selon nous, l'inconvénient de scinder ce qui nous semble être les deux versants d'une relation de localisation, comme en témoigne l'ambivalence interprétative de certains parasyntétiques (cf. n. 25).

²⁸ Et c'est justement pour cette raison que les parasyntétiques formés sur une base adjectivale occupent une place à part. Le sens d'un verbe déadjectival est, quant à lui, prédictible : sens « essif » ou sens « factitif » selon les analyses de X. MIGNOT (1969 : 67).

²⁹ Pour la valeur sémantique à donner aux adjectifs en *-bilis*, cf. C. KIRCHER-DURAND (2002 : 206-207), L. NADJO (2010 [2002¹] : 224-226), J.-P. BRACHET (2012 : 652). M. FRUYT (2002 : 45) voit en *in-...-bilis* un morphème discontinu où la valeur négative du préfixe privatif n'est plus perceptible ni isolable : « À notre avis, *in-* et *-bilis* forment alors un morphème discontinu et ces adjectifs fonctionnent sémantiquement comme des adjectifs non négatifs ("positifs") dénotant un degré très élevé de réalisation d'un

(7) *inexpiabilis* : *inexpurgabilis, quae non potest expiari*. (Gloss. Loewe, Gloss. Nom. p. 167)
« *inexpiabile* : ineffaçable, qu'on ne peut pas expier »

Cette paraphrase nous amène à envisager une construction du sens en deux temps³⁰ :

(7') *expia-bilis* « *quae potest expiari* (qui peut être expié) »
in-expiabilis « *quae non potest expiari* (qui ne peut être expié) »³¹

C'est au suffixe *-bilis* que nous attribuons la valeur modale « passive » de l'*A-bilis*, tandis que le préfixe privatif porte sur l'ensemble formé par la base et par le suffixe.

Peut-on considérer que cette construction du sens reflète la construction morphologique des ces adjectifs ? C'est ce que nous allons essayer de montrer.

3.2. La prégnance d'une filière de création lexicale

L'étude des données numériques a montré l'importance des créations isolées, qui témoigne de la prégnance d'une filière de création lexicale. Il paraît alors possible de faire intervenir la notion de « mot possible »³² pour justifier le jalon manquant.

Nous rejoignons ici les analyses proposées par M. Fruyt pour expliquer la dépréfixation ou la réfection inverse à partir des *A-bilis* privatifs, invoquant l'existence de « nombreux couples complets ayant servi de modèle ou "patron" productif » (2002 : 44) ou un « créneau resté vide » que l'on remplit (2000 : 16).

C'est ainsi, selon le *TLL*, qu'a été formé *extricabilis* et peut-être aussi *pausabilis*³³.

comportement ou d'un procès. Ils sont souvent adjoints à des adjectifs positifs ». Voir aussi l'article de M. FRUYT à paraître dans ce numéro de *De lingua Latina* (communication de 2016).

³⁰ Nous rejoignons les analyses de la structure morphologique des noms et des adjectifs pourvus du préfixe privatif proposées par P. BALDI (1989 : 5) et par R. ONIGA (2004 : 143-145).

³¹ Le fait qu'*inexpiabilis* (Cic. +) soit attesté avant *expiabilis* (Tert. +) et soit nettement plus fréquent n'invalide pas cette analyse, si l'on recourt à la notion de « mot possible » : cf. § 3.2.

³² Hypothèse déjà proposée par P. BALDI (1989 : 5) ou par M. FRUYT (2000 : 14-16). C'est une notion fréquemment utilisée dans les travaux de D. CORBIN : cf notamment D. CORBIN (1991 : 40-42).

³³ *TLL*, s.u. : « *extricabilis* : ab *inextricabilis* per deriuationem retrogradam » ; « *pausabilis* : a *pausare* (nisi retrograde ab *impausabilis*) »

D'autres *A-bilis* privatifs montrent que le besoin ne s'est pas toujours fait sentir de combler les cases vides, mais qu'un mot possible a pu donner naissance à deux formes, l'une préfixée, l'autre suffixée, sans pour autant être attesté.

C'est le cas d'*indissimulabilis* (Gell. +) et d'*immitigabilis* (Cael. Aur., hapax), que l'on peut mettre en regard avec les adverbes *dissimulabiliter* (Plaut., hapax) et *mitigabiliter* (Cael. Aur., hapax), mais qui ne sont pas adossés aux *A-bilis* **dissimulabilis* et **mitigabilis* dont ils apparaissent pourtant comme les dérivés (ou les composés).

Il nous semble donc que ce principe d'explication peut être étendu aux *A-bilis* privatifs isolés.

Il nous reste alors à expliquer pourquoi les formes positives de certains *A-bilis* privatifs n'ont été créées que tardivement, peuvent être sensiblement plus rares, voire ne pas exister du tout. L'explication ne peut être que d'ordre sémantique.

4. VERS UNE EXPLICATION SÉMANTIQUE DES *A-BILIS* PRIVATIFS ISOLÉS

Si l'on s'en tient aux seuls *A-bilis* privatifs isolés, il s'agit alors d'expliquer pourquoi le concept est exprimé sous sa forme négative sans l'être sous la forme positive.

Cette perspective pourrait conduire à élargir le corpus étudié. Outre les *A-bilis* privatifs isolés, un certain nombre d'*A-bilis* sont sensiblement plus usuels à la forme négative : nous avons recensé 17 lemmes en ce cas³⁴.

Le critère semble encore plus probant lorsque l'*A-bilis* positif correspondant s'emploie avec un adverbe à polarité négative³⁵ : tel est le cas de deux d'entre eux, *enarrabilis* (pour ses 5 occurrences) et *exsuperabilis*, auquel on peut ajouter *eluctabilis* et *enodabilis*.

Mais quelle que soit l'extension donnée au corpus, l'explication nous semble relever du sémantisme de la base.

³⁴ *inapprehensibilis, incohibilis, inconcussibilis, inconfusibilis, incontaminabilis, incurabilis, indemutabilis, indeprehensibilis, indeterminabilis, indissociabilis, inemendabilis, inenarrabilis, inerrabilis, ineuitabilis, inexsuperabilis, infastibilis, ininitiabilis.*

³⁵ Par exemple : *uix enarrabile* (Sen. *epist.* 121, 10), *non enarrabile* (Verg. *Aen.* 8,625) ou *nec pediti eluctabiles* (Sen. *nat.* 6,8,4)

L'adjectif en *-bilis* exprime une « compétence » selon J.-P. Brachet (2012 : 652) que nous appellerons plutôt ici « aptitude ». Si l'on s'appuie sur les analyses de C. Kircher-Durand (2002 : 207), l'inaptitude dénotée par les *A-bilis* privatifs fait qu'ils ne sont pas « *de nature* à être le siège du procès (exprimé par leur base) ».

(8) *Igitur quaecumque exigitis deo digna, habebuntur in patre inuisibili incongressibilique (...) quaecumque autem ut indigna reprehenditis, deputabuntur in filio et uiso et audito et congresso.* (Tert. *adv. Marc.* 2,27,6)

« Ainsi donc, tout ce que vous exigez comme digne de Dieu se rencontrera dans le Père invisible, inapprochable (...) ; mais tout ce que vous critiquez en lui comme indigne de Dieu sera attribué au Fils qui a été vu, entendu, approché. »

Cet extrait de Tertullien repose sur l'opposition entre les participes parfaits, qui soulignent le caractère effectif de l'incarnation du Fils, tandis que les adjectifs en *-bilis* soulignent l'inaccessibilité du Père³⁶.

Pour cela, Tertullien recourt à un hapax sans correspondant positif, *incongressibilis*, qui prend place dans un petit ensemble de verbes dénotant l'inaccessibilité physique. Ces verbes, formés sur une base verbale dénotant un déplacement, sont attestés à partir du 3^e s. ap. J.-C.³⁷.

Le plus usuel est *inaccessibilis*, qui partage avec *inadibilis* la caractéristique d'être plus fréquent que l'adjectif positif qui lui correspond. S'ajoute à cet ensemble l'hapax *inambulabilis* (attesté dans la traduction latine du *Commentaire sur Matthieu* d'Origène) qui semble sans rapport direct avec *ambulabilis*, attesté chez Boèce au sens de « qui peut marcher ».

Incongressibilis semble donc permettre de renouveler l'expression d'une notion, l'inaccessibilité, qui constitue un domaine de prédilection des *A-bilis* privatifs, qu'ils soient isolés ou non.

Mais le « parasyntétique » peut également ne pas s'intégrer dans une série, si l'inaptitude a rarement lieu d'être évoquée. Tel est le cas de

³⁶ (8) illustre ainsi la valeur modale de formes que l'on peut analyser comme des « para-participes » latins (J.-P. BRACHET, 2012 : 650) et qui s'explique par le sème de « non-actualisation » qui est pour C. KIRCHER-DURAND (2002 : 206) une des constantes de ces adjectifs.

³⁷ Il conviendrait d'ailleurs de prendre en compte l'influence du grec *ἄβατος* dans la constitution de cette série. Mais c'est un aspect de la question que nous ne traiterons pas ici, faute de place et de temps.

l'hapax *inlatabilis*, également dépourvu de correspondant positif, qui intervient dans le cadre d'une définition géométrique de la droite :

(9) "γραμμή, inquiet (Euclides), est μήχος άπλατές", quod exprimere uno Latino uerbo non queas, nisi audeas dicere '**inlatabile**'. (Gell. 1,20,9)
« "Γραμμή, c'est, dit-il (= Euclide), μήχος άπλατές une longueur sans largeur", ce qu'on ne pourrait exprimer en latin en un seul mot, à moins d'oser dire *inlatabile*. »

L'embarras d'Aulu-Gelle (*nisi audeas dicere*) s'explique par le fait qu'il forge un adjectif privatif en *-bilis* sur une base nominale (*latus*), alors même que ces adjectifs sont généralement formés sur une base verbale. Cela étant, la formation n'est pas entièrement inconnue. Il existe quelques précédents comme *exitiabilis*, attesté chez Plaute, ou *aerumnabilis*, attesté chez Lucrèce³⁸. Pour les adjectifs privatifs, on peut mentionner *impretiabilis*, attesté chez Cassiodore.

Il est néanmoins un point commun entre ces deux hapax : ils dénotent la privation d'une aptitude qui est pourtant assez largement partagée. L'inaptitude à être le support d'un procès communément réalisé et généralement envisagé comme réalisable explique la prédominance de la forme négative, qui prend une valeur informative plus forte que la forme positive.

Cette inaptitude tend d'ailleurs à caractériser l'entité qualifiée, s'apparentant à la prédication d'une qualité. Ces adjectifs vont donc être à même d'exprimer une propriété définissant une entité dans sa singularité³⁹.

Il convient d'ajouter un autre paramètre, effleuré avec la mention d'une petite série lexicale homogène exprimant l'inaccessibilité physique, afin de rendre compte du nombre important de créations isolées.

5. L'ÉROSION DES A-BILIS PRIVATIFS

Cette charge informative des *A-bilis* privatifs, lorsqu'elle s'applique à caractériser ce qui fait la singularité d'une entité, s'accommode sans doute mal d'un signifiant trop usuel ou peu à peu gagné par une érosion sémantique.

³⁸ Cf. C. KIRCHER-DURAND (2002 : 198).

³⁹ C'est sans doute là qu'intervient le renversement positif envisagé par M. FRUYT (cf. n. 29).

Prenons un exemple. L' *A-bilis* privatif *incogitabilis* est attesté dès Plaute, où il présente un sens « actif »⁴⁰ :

(10) *nunc demum scio / me fuisse excordem, caecum, **incogitabilem**.*
(Plaut. *Mil.* 543-544)

« Enfin, je me rends compte que j'ai été une tête sans cervelle, sans yeux, sans réflexion. »

Mais il se rencontre à partir du 3^e s. avec un sens « passif » :

(11) *non nulli maiorum auguria sibi portendi **incogitabili** dementia promittebant.* (Amm. 15,3,7)

« quelques-uns certifiaient avec une inconcevable folie que des prédictions de famille l'annonçaient »

Il existe parallèlement l'adjectif *cogitabilis*, un peu moins fréquent que son correspondant négatif⁴¹, qui est attesté depuis Sénèque le philosophe, principalement chez des auteurs non chrétiens.

La création de l'*A-bilis* privatif isolé *inexcogitabilis*, attesté pour la première fois chez Lactance, semble s'expliquer par la volonté de renforcer *incogitabilis*, la présence du préfixe *ex-* lui donnant un caractère plus définitif. Lactance crée ainsi un vocable spécifiquement chrétien⁴², régénéré dans sa forme comme dans son signifié.

L'auteur emploie *incogitabilis* dans un passage qui fait clairement référence à l'occurrence plautinienne (10) pour évoquer l'aveuglement des païens :

(12a) *qui deos colunt interdum uideri solent tam **caeci**, tam **incogitabiles**, tam **excordes*** (Lact. *inst.* 1,8,3)

« j'ai pris l'habitude de voir en ceux qui adorent les dieux des gens si aveugles, si inconsiderés, si stupides »

Mais, lorsqu'il s'agit de qualifier la puissance de la majesté divine, il utilise *inexcogitabilis* :

(12b) ***inexcogitabili** quadam maiestatis suae uirtute ac potentia*
(Lact. *inst.* 4,8,9)

« le pouvoir et la puissance inconcevables de sa majesté »

L'existence de « privatifs surcomposés » (c'est-à-dire associant au préfixe *in-* un autre préverbe) peut s'expliquer, selon F. Bader (1960 : 124-125), par le désir d'éviter toute confusion entre *in-* préverbe et *in-* privatif. C'est, selon elle, un procédé qui se généralise en latin tardif.

⁴⁰ Pour la valeur diathétique des *A-bilis*, voir C. KIRCHER-DURAND (2002 : 206) et J.-P. BRACHET (2012 : 655).

⁴¹ Le *TLL* recense 12 occurrences pour *incogitabilis* et 6 pour *cogitabilis*.

⁴² *Inexcogitabilis*, qui présente 9 occurrences, n'est employé que par des auteurs chrétiens.

Tel est le cas d'*ininuestigabilis*, un *A-bilis* privatif isolé, où le redoublement du préfixe privatif s'explique peut-être par la volonté d'éviter toute ambiguïté quant à la forme *inuestigabilis*, qui pourrait aussi bien se rattacher au verbe *inuestigare*⁴³.

Mais l'apparition de plusieurs lemmes faisant intervenir *ex-* semble surtout s'expliquer par la volonté de renouveler l'expression. Le procédé commence dès l'époque augustéenne, et ne concerne pas exclusivement les *A-bilis* privatifs isolés : on rencontre à la fois chez Tite-Live *insuperabilis* (Liv. 21,23,4) et *inexsuperabilis* (par ex. Liv. 5,34,6).

Mais il s'amplifie en latin tardif et occasionne la création *A-bilis* privatifs isolés :

- *inenumerabilis*, attesté au 4^e s. chez Ambroise, Hilaire et Paulin de Nole semble raviver le très usuel *innumerabilis*, attesté depuis Cicéron.
- *ineuincibilis*, attesté notamment chez Cassiodore, apparaît comme un doublet d'*inexpugnabilis*, attesté depuis Cicéron.
- *inexsolubilis*, attesté depuis Ambroise, semble une forme renforcée d'*insolubilis* attesté pour la première fois chez Sénèque le philosophe.
- *ineloquibilis*, attesté depuis Lactance, semble renouveler *ineffabilis*, attesté pour la première fois chez Plin l'Ancien.

Nous avons par ailleurs d'autres indices de cette érosion des *A-bilis* privatifs. *Incredibilis* occupe le rang 1 jusqu'au 3^e s ap. J.-C. Des formules comme *incredibile dictu*⁴⁴ ou la variante *incredibile memoratu*, que l'on trouve chez Salluste⁴⁵, apparaissent comme des leitmotifs.

C'est sans doute pour redonner sa force à l'*A-bilis* privatif que Sénèque use du comparatif pour surenchérir sur la forme sans degré, avec un emploi tendant vers l'hyperbole :

(13) *Atqui hoc quoque **incredibile** est, immo **incredibilius***. (Sen. *epist.* 92,26)

« Eh ! bien, cette assertion est tout aussi incroyable : à dire vrai, bien plus incroyable. »

Incessabilis, qui est l'*A-bilis* privatif isolé le plus fréquent jusqu'à la fin du 2^e s. ap. J.-C., peut exprimer simplement une durabilité, en perdant l'idée d'une inaptitude à s'arrêter :

⁴³ Cf. *TLL*, s.u. L'exemple est déjà mentionné par F. BADER (1960 : 125).

⁴⁴ Cic. *Phil.* 2,106 ; Cic. *Verr.* II 4,124 ; Plin. *nat.* 5,74 ; Plin. *nat.* 32,41 ; Plin. *nat.* 39,149 ; Flor. *epit.* 1, 68,20 ; Nep. *Hann.* 6,3 ; Curt. 4,7, 16 ; Curt. 8, 2,36.

⁴⁵ Sall. *Catil.* 6,2 ; *Catil.* 7,3 ; *Iug.* 40,3.

(14a) *cum die noctuque **incessabilibus** doloribus urgueretur*
(Greg.Tur. *Mart.* 1,19)

« Comme elle (= Bella, une femme aveugle) était jour et nuit en proie à des douleurs incessantes »

(14b) ***incessabilibus** cladibus **nullus finis ac nulla requies** fuit*
(Oros. *hist.* 7,1,11)

« il n'y eut ni fin ni pause aux calamités incessantes »

Si l'on peut éventuellement admettre qu'il faut un miracle pour faire cesser les douleurs de la femme aveugle, les groupes nominaux *nullus finis* et *nulla requies* semble introduire une redondance par rapport au signifié du suffixe *-bilis*.

Cette redondance ne se retrouve pas dans l'unique occurrence d'*inlocabilis*, qui est également un *A-bilis* privatif isolé. Ce qui pourrait apparaître comme une paraphrase apporte une information supplémentaire : le père estime que c'est à lui qu'incombe le rôle d'établir sa fille :

(15) *uirginem habeo grandem, dote cassam atque **inlocabilem**, / **neque eam queo locare cuiquam***. (Plaut. *Aul.* 191-192)

« J'ai une fille déjà grande, mais sans dot, et d'un placement impossible. À qui pourrais-je la caser ? »

6. LA PRÉDILECTION DES AUTEURS CHRÉTIENS POUR LES ADJECTIFS PRIVATIFS EN *-BILIS*

S'il nous semble avoir rendu compte du faible nombre d'occurrences des *A-bilis* privatifs isolés, nous voudrions pour terminer nous attacher au développement exceptionnel qu'ont connu les *A-bilis* privatifs chez les auteurs chrétiens.

C'est un fait qui a été plusieurs fois relevé⁴⁶. Il se dégage également à la lecture du *TLL*, où la formule *apud ecclesiasticos* revient de façon récurrente. C'est enfin ce que confirme notre corpus. Plus des 3/4 des *A-bilis* privatifs isolés sont attestés chez des auteurs chrétiens.

Des explications convaincantes de cette prédilection ont été proposées⁴⁷. Nous nous proposons donc de nous attacher, avant ce tournant que

⁴⁶ Cf. par exemple M. FRUYT (2002 : 45) et L. NADJO (2010 [2002¹] : 221).

⁴⁷ Selon M. FRUYT (2002 : 45), les *A-bilis* privatifs expriment « l'infini, l'idée d'une asymptote, de quelque chose qui est toujours au-delà de ce que l'on peut atteindre », ce qui les rend apte à dénoter « la transcendance de Dieu ».

marque le 3^e s., à des éléments expliquant la prédilection des auteurs chrétiens pour ces adjectifs.

Si l'on tente un classement des adjectifs privatifs en *-bilis*, ils s'articulent principalement autour de 3 pôles :

- l'inaccessibilité (par le corps, les sens, le langage, l'intelligence etc.)
- l'inaltérabilité d'une entité
- l'inéluctabilité d'une entité et son caractère indépassable.

Le lien avec l'inaccessibilité est clairement établi par l'analyse de M. Fruyt (2002 : 45)⁴⁸ Celui avec l'inaltérabilité de l'entité semble assez évident (l'inaptitude dénotée peut concerner l'impossibilité de subir une quelconque altération, ce qui est définitoire de l'essence divine). C'est donc à partir du dernier pôle que nous voudrions amorcer cette réflexion.

Le *TLL* attribue à Virgile la création de l'adjectif *ineluctabilis*. La forme positive *eluctabilis* n'a que deux occurrences : l'une chez Sénèque, où l'adjectif est accompagné de *nec*⁴⁹, l'autre chez un glossateur. S'il n'est pas un *A-bilis* privatif isolé au sens strict, il s'en rapproche.

Deux passages de l'*Énéide* tendent à associer aux *A-bilis* privatifs l'idée d'un destin auquel on ne peut échapper :

(16a) *Venit summa dies et ineluctabile tempus*

Dardaniae. Fuimus Troes, fuit Ilium et ingens

gloria Teucrorum (Verg. *Aen.* 2,324-326)

« Il est venu, le dernier jour et l'inéluctable terme de la Dardanie. Troyens, nous avons passé, Ilium a passé et la gloire si grande des Troyens. »

(16b) *Me pulsum patria pelagique extrema sequentem*

Fortuna omnipotens et ineluctabile fatum

his posuere locis (Verg. *Aen.* 8,333)

« Moi, chassé de ma patrie, poursuivant les extrémités des mers, la Fortune toute-puissante et un destin inéluctable m'ont établi en ces lieux. »

Ces deux passages, qui ont donné lieu à des commentaires et à des gloses dans l'Antiquité, semblent avoir laissé une empreinte durable, y compris chez les prosateurs :

(17a) *sed profecto ineluctabilis fatorum uis* (Vell. 2,57,3)

« Mais, bien sûr, la force inexorable des destins »

(17 b) *fatum, cuius ineuitabilis sors est* (Curt. 10,1,30)

« c'était l'heure du destin, dont l'arrêt est inévitable. »

(17c) *Sed, ut opinor, ineuitabile est fatum* (Curt. 4,6,17)

⁴⁸ Cf. n. 47.

⁴⁹ Cf. n. 35.

« Mais, à mon avis, le destin est inévitable. »

(17d) *agit illa continuus ordo factorum et ineuitabilis cursus.* (Sen. *epist.* 88,15)

« Un arrangement perpétuel et fatal, une propulsion irrésistible entraîne les corps célestes. »

Cette association entre *A-bilis* privatif et destin auquel on ne peut échapper tend, plus largement, à relier ces adjectifs avec le sacré, avec des entités relevant d'un ordre supérieur.

Il est une deuxième filiation envisageable. Nous avons vu que jusqu'au 2^e siècle, les *A-bilis* privatifs étaient très bien représentés dans des textes argumentatifs, faisant intervenir le vocabulaire de la pensée. Or, certains passages d'Apulée peuvent prendre une tonalité mystique :

(18) *cum Plato caelesti facundia praeditus, aequiperabilia diis immortalibus disserens, frequentissime praedicet hunc solum maiestatis incredibili quadam nimietate et ineffabili non posse penuria sermonis humani quavis oratione uel modice comprehendere* (Apul. *Socr.* 3,11)

« quand Platon avec sa céleste éloquence, avec sa dialectique digne des dieux immortels, ne cesse pas de proclamer qu'il y a dans cet être un excès de grandeur incroyable et ineffable, tel qu'aucune espèce de discours, vu l'indigence du langage humain, ne peut l'embrasser même imparfaitement ? »

On comprend alors comment les auteurs chrétiens ont pu s'approprier, et enrichir par des créations isolées, les *A-bilis* privatifs, propres à développer la thématique de ce qu'on a pu appeler la théologie négative, ou apophatisme, à savoir définir Dieu par ce qu'il n'est pas, montrant ainsi son altérité radicale.

7. CONCLUSION

L'objet de cette étude était la pertinence de l'appellation « parasyntétique » pour les *A-bilis* privatifs isolés. Le terme de parasyntèse nous semble impropre : même si l'adjectif n'existe que sous la forme négative, il est construit à partir d'un adjectif en *-bilis*, qui doit donc être pris en compte en tant que forme possible.

Mais l'existence de formes négatives isolées invite à s'interroger sur le rôle de la négation. Spontanément, nous envisageons la négation comme seconde⁵⁰, au sens où nous supposons que la forme positive est première, en tant que concept pour un mot, en tant qu'énoncé assertif pour une

⁵⁰ Nous rejoignons ici les analyses de M. FRUYT (2002 : 37-38).

phrase, l'idée sous-jacente étant qu'on ne peut nier que quelque chose qui est.

Or, notre corpus tend à prouver qu'une forme négative peut exister seule, même si elle s'appuie sur un savoir lexical permettant l'existence d'un mot possible. Il ne s'agit pas pour autant de la négation d'un concept resté inexprimé, mais plus précisément de la dénotation d'une inaptitude. N'exprimer que l'inaptitude fait sens lorsque l'aptitude semble inutile à formuler, parce que pourvue d'une faible valeur informative.

D'autre part, les *A-bilis* privatifs isolés, de par leur charge informative, tendent à définir une entité dans sa singularité. L'érosion que subissent les *A-bilis* privatifs et le désir de renouveler l'expression conduisent les auteurs chrétiens à multiplier les créations isolées, souvent éphémères.

Le français n'a pas gardé la coloration mystique des *A-bilis* privatifs. Mais si à *imbattable* ne s'oppose pas **battable*, c'est que l'on présuppose qu'une lutte laisse une possibilité de victoire à chacun des deux protagonistes, et qu'on n'engage un combat que si on espère l'emporter. Celui qui est imbattable se trouve alors en quelque sorte revêtu d'une force ou d'une protection presque surnaturelle.

C'est cette affinité possible avec la description d'une entité d'ordre supérieur qu'ont développée les auteurs chrétiens, même si elle était déjà présente, de façon sporadique, avant le 3^e s. av. J.-C.

RÉFÉRENCES

ARIAS-ABELLÁN, Carmen, 1991, « Die deverbale Adjektive auf *-bilis* in den Werken des Plautus », *Glotta*, 69, 124-136.

ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise & GALMICHE, Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

BADER, Françoise, 1960, « Le conflit entre *in* préverbe et *in* privatif », *REL*, 38, 121-129.

BALDI, Philip, 1989, « Negative Prefixation in Latin », *IG*, 43, 3-6.

BRACHET, Jean-Paul, 2000, *Recherches sur les préverbes de- et ex- du latin*, Bruxelles, Latomus.

BRACHET, Jean-Paul, 2009, « "Parasyntèse" et "hypostase" : à propos de quelques verbes "parasyntétiques" latins », *Ktêma*, 34, 25-32.

DLL 14. S.Van Laer. Peut-on parler de parasynthèse pour les adjectifs privatifs en *-bilis* ?

BRACHET, Jean-Paul, 2012, « Sur la formation du suffixe *-bilis* : étude morphologique et sémantique », *Latomus*, 71, 649-667.

CALBOLI, Gualtiero, 2005, « La composition avec le préfixe privatif *in-* chez Horace et les poètes de son temps », in : C. Moussy (éd.), *La composition et la préverbativité en latin*, Paris, PUPS, 71-87.

CORBIN, Danielle, 1991, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, volume 1, Lille, Presses Universitaires de Lille.

FRUYT, Michèle, 2000, « La création lexicale : généralités appliquées au latin », in : M. Fruyt & C. Nicolas (eds), *La création lexicale en latin*, Paris, PUPS, 11-48.

FRUYT, Michèle, 2002, « La négation comme modalité originale. Quelques exemples latins », in : M. Fruyt & C. Moussy (eds), *Les modalités en latin*, Paris, PUPS, 37-52.

FRUYT, Michèle, 2017a, « Les verbes parasynthétiques en latin : les interprétations et le 1^{er} type », *De lingua Latina*, (revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout en ligne <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>), 13, 1-29.

FRUYT, Michèle, 2017b, « Les verbes parasynthétiques en latin : les 2^e et 3^e types », *De lingua Latina*, (revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout en ligne <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>), 13, 1-33.

FRUYT, Michèle, 2017c, « Le morphème négatif *in-* à l'initiale de mot en latin », *De lingua Latina*, (revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout en ligne <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>), 14, 1-31.

KIRCHER-DURAND, Chantal, 2002, *Grammaire fondamentale du latin tome IX. Création lexicale : la formation des mots par dérivation suffixale*, Louvain-Paris-Dudley, Peeters.

LEUMANN, Manu, 1917, *Die lateinischen Adjektiva auf -lis*, Strasbourg, Trübner.

MIGNOT, Xavier, 1969, *Les verbes dénominatifs latins*, Paris, Klincksieck.

MOUSSY, Claude, 2010 [1996¹] « Les problèmes de l'antonymie en latin », *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan, 143-154.

MOUSSY, Claude, 2010 [1998¹] « L'antonymie lexicale en latin », *Synonymie et antonymie en latin*, Paris, L'Harmattan, 155-165.

DLL 14. S.Van Laer. Peut-on parler de parasyntèse pour les adjectifs privatifs en *-bilis* ?

NADJO, Léon, 2010 [2002¹], « Les dérivés en *-bilis* et le verbe "pouvoir" », *La composition nominale. Étude de linguistique latine*, Paris, L'Harmattan, 219-228.

NEVEU, Franck, 2009, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.

ONIGA, Renato, 2004, *Il Latino. Breve introduzione linguistica*, Milano, Franco Angeli.

ORLANDINI, Anna, 2001, *Grammaire fondamentale du latin tome VIII. Négation et argumentation en latin*, Louvain-Paris, Peeters.

POTTIER, Bernard, 1962, *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck.

POTTIER, Bernard, 1974, *Linguistique générale : théorie et description*, Paris, Klincksieck.

SERBAT, Guy, 1989, « Suggestion pour l'analyse des verbes préfixés "parasyntétiques" », *IG*, 42, 13-14.

VAN LAER, Sophie, 2010, *La préverbativité en latin : étude des préverbes ad-, in-, ob- et per- dans la poésie républicaine et augustéenne*, Bruxelles, Latomus.

VAN LAER, Sophie, 2012, « Création lexicale et évolution linguistique : l'exemple du préverbe *in-* (fr. *en-*) », in : A. Christol & O. Spevak (eds), *Les évolutions du latin*, Paris, L'Harmattan, 181-199.

Pour citer cet article :

S. Van Laer, « Peut-on parler de parasyntèse pour les adjectifs privatifs en *-bilis* ? », *De Lingua Latina, revue de linguistique latine du Centre Alfred Ernout* [En ligne], 14 | 2017, mis en ligne Octobre 2017. URL : <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>, 1-21.